Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Sud Est
Aménagement commercial

Affaire suivie par : Marie-Hélène LARCHE
Tél : 04.56.59.46.50
Fax : 04.56.59.46.04
Courriel : ddt-cdac38@isere.gouv.fr
Références : CDAC

Grenoble, le 28 octobre 2011

ATTESTATION PREFECTORALE D'UNE AUTORISATION TACITE

Le Préfet de l'Isère, atteste que :

Le 5 septembre 2011 a été reçue au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Isère, la demande présentée par la SARL MAGASIN 39 afin d'être autorisée à créer un commerce de détail non spécialisé non alimentaire de 885 m² de surface de vente à l'enseigne « NOZ », sur la commune de Tignieu-Jameyzieu.

Après avoir constaté le 10 et le 25 octobre 2011 l'absence de quorum et en l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial dans le délai de deux mois prévu à l'article L.752-14 du code de commerce, l'autorisation sollicitée par la SARL MAGASIN 39 a été tacitement accordée le 5 novembre 2011.

Le texte de cette attestation doit être affiché pendant un mois à la mairie de Tignieu-Jameyzieu.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
signé Bruno CHARLOT